



## REVUE DE PRESSE DU 06/03/2017

- 1- Les détenteurs des cartes interbancaires (CIB) peuvent désormais régler leurs factures d'électricité et de gaz via internet à la faveur de la signature dimanche à Alger d'une convention entre Sonelgaz et la Banque nationale d'Algérie (BNA). Cette convention de partenariat a été signée par le P-dg du groupe Sonelgaz, Mustapha Guitouni, et celui de la BNA, Achour Abboud, en présence des ministres respectivement des Finances, Hadji Babaammi, et de l'Energie, Noureddine Boutarfa, ainsi que du ministre délégué chargé de l'Economie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatassem Boudiaf.
  
- 2- Les investissements publics et privés consentis pour des projets dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Algérie ces dix dernières années avoisinent les 60 milliards de dinars, a indiqué dimanche à Alger un haut responsable au ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche. Pour le seul système d'accompagnement à l'investissement productif dans les filières de la pêche et de l'aquaculture (SAIPA), 1.300 projets d'investissement ont été réalisés portant le nombre total de projets réalisés à plus de 1.600 projets sur les 5.000 prévus durant le quinquennat en cours (2015-2019), a ajouté le Directeur de la Pêche et de l'aquaculture au ministère Taha Hammouche au forum d'El-Moudjahid.
  
- 3- Le Ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, a affirmé dimanche à Alger la nécessité de parachever l'évaluation des résultats du recouvrement des cotisations 2016 de la Caisse nationale des Assurances sociales (CNAS) dans trois semaines au plus tard. Lors de la rencontre ayant regroupé les responsables des agences de la CNAS au niveau des wilayas, le ministre a instruit ces derniers de parachever l'évaluation des opérations de recouvrement des cotisations 2016 au cours de trois semaines au plus tard en vue de présenter le bilan définitif lors d'une rencontre nationale prévue début avril prochain.



- 4- L'évaluation de la situation socio-économique du pays et la consolidation de l'économie nationale seront lundi au menu de la 20ème session de la réunion de la Tripartite qui regroupera le gouvernement avec le syndicat et le patronat à Annaba. Cette rencontre que présidera le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, "aura à aborder, en particulier, l'évaluation de la situation socio-économique, se penchera, notamment sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour consolider l'économie nationale".
  
- 5- Le Ministre des affaires maghrébines, de l'union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel a annoncé dimanche à Alger que la prochaine session de la grande commission mixte algéro-tunisienne prévue jeudi à Tunis sera sanctionnée par la signature de 7 accords de coopération couvrant différents domaines. Un de ses accords portera sur la coopération sécuritaire et un autre relatif à la délimitation des frontières maritimes entre les deux pays, a indiqué M. Messahel qui s'exprimait au terme de la 19e session du comité de suivi algéro-tunisien.
  
- 6- Le Premier ministre Abdelmalek Sellal effectuera lundi une visite de travail dans la wilaya d'Annaba où il présidera la 20ème session de la réunion de la Tripartite, conformément aux instructions du président de la République Abdelaziz Bouteflika, indique dimanche un communiqué des services du Premier ministre. La rencontre, qui aura à aborder en particulier l'évaluation de la situation socio-économique, se penchera notamment sur "les voies et moyens à mettre en oeuvre pour consolider l'économie nationale, ainsi que sur les politiques visant à promouvoir le partenariat public-privé et la production nationale conformément au Modèle de croissance économique adopté en juillet 2016", a précisé la même source.
  
- 7- Sept (7) personnes ont été blessées suite à une collision entre un camion de dépannage et un bus de transport de voyageurs survenus dimanche à 6 heures du matin au niveau de l'autoroute Dar El Beida-Alger, a indiqué le chargé de communication auprès de la direction de la protection civile de la wilaya d'Alger. Dans une déclaration à l'APS, le lieutenant Khaled Benkhalfellah a indiqué que les services de la protection civile de la wilaya d'Alger ont enregistré aux environs de six heures du matin un accident grave suite à une collision entre un camion de dépannage et un bus de transport de voyageurs (de marque Isuzu) desservant la ligne Hamadi-Alger.



## **A lire : Sonelgaz lance le service du paiement électronique des factures d'électricité**

ALGER- Les détenteurs des cartes interbancaires (CIB) peuvent désormais régler leurs factures d'électricité et de gaz via internet à la faveur de la signature dimanche à Alger d'une convention entre Sonelgaz et la Banque nationale d'Algérie (BNA).

Cette convention de partenariat a été signée par le P-dg du groupe Sonelgaz, Mustapha Guitouni, et celui de la BNA, Achour Abboud, en présence des ministres respectivement des Finances, Hadji Babaammi, et de l'Energie, Noureddine Boutarfa, ainsi que du ministre délégué chargé de l'Economie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatassef Boudiaf.

En vertu de cet accord, les détenteurs d'une carte interbancaire (CIB) de la BNA ou de toute autre banque de la place bancaire du pays, pourront régler leurs factures d'électricité et du gaz par internet via les quatre (4) sites web des Sociétés de distribution de Sonelgaz, et ce, 24h/24 et 7j/7.

Ainsi, les clients de Sonelgaz (entreprises et particuliers) pourront consulter leurs factures et les payer en ligne sans passer par les guichets de la Poste ou ceux des agences de Sonelgaz, selon les explications des responsables des deux parties signataires.

Dans ce cadre, la BNA a également installé quelque 400 Terminaux de paiement électronique (TPE) au niveau des guichets des agences de Sonelgaz à travers le territoire national pour faciliter davantage le paiement de proximité.

A cet effet, la BNA et Sonelgaz s'attendent à 30 millions d'opérations de e-paiement en 2017, a pronostiqué M. Abboud.

L'introduction par Sonelgaz de ce mécanisme de paiement à la fois "sûr" et "innovant" permettra de faciliter le règlement des factures d'électricité à quelque neuf (9) millions de détenteurs de CIB, a estimé le ministre des Finances.

Pour M. Babaammi, "il s'agit d'une avancée importante pour les particuliers et les entreprises, qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche graduelle et maîtrisée de généralisation des modèles de paiement modernes".

Le ministre de l'Energie a insisté, pour sa part, sur la nécessité d'étendre cette opération aux détenteurs de chèques postaux, qui constituent la majorité des clients de Sonelgaz.

"L'aboutissement de cet accord démontre la volonté de Sonelgaz à améliorer ses services et ses relations avec sa clientèle", a-t-il relevé.



Le lancement du e-paiement par Sonelgaz s'ajoute à d'autres actions similaires concrétisées précédemment par les banques avec d'autres grands facturiers tels que Algérie Télécom, Air Algérie, Mobilis, la Société des eaux et d'assainissement d'Alger (SEAAL), l'Algérienne des eaux (ADE), a rappelé le ministre délégué chargé de l'Economie numérique et de la modernisation des systèmes financiers.

Le lancement de l'e-paiement par Sonelgaz sera suivie par d'autres actions pour créer une complémentarité entre ce nouveau mode de paiement et le paiement direct des factures au niveau des bureaux de poste, a souligné par ailleurs M. Guitouni.

A cet effet, une rencontre sera tenue prochainement entre les ministères respectivement des Finances, de l'Energie, de la Poste et des technologies de l'information et de la communication.

En marge de la cérémonie de signature de cette convention, le P-dg de Sonelgaz a indiqué à la presse que les créances détenues par ce groupe public sur ses clients s'élevaient actuellement à quelque 58 milliards de DA se répartissant à hauteur de 55% sur les entreprises et administrations publiques et de 45% sur les particuliers.

Selon lui, ce chiffre correspond à 20% de la facturation de la consommation globale du pays.

-FIN-